

**OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE**

**VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**



**INITIÉE PAR**

**ROCAFIN III**

**agissant de concert avec les sociétés Rocafin et Rocafin II**

**PRESENTÉE PAR**



**CORPORATE FINANCE**

**COMMUNIQUE DE MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION CONJOINTE ET DES DOCUMENTS « AUTRES INFORMATIONS » RELATIFS AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DES SOCIETES ROCAMAT ET ROCAFIN III**

**PRIX DE L'OFFRE : 0,10 EURO PAR ACTION ROCAMAT**

**DUREE DE L'OFFRE : 10 JOURS DE NEGOCIATION**

**Avis important**

A l'issue de l'offre publique de retrait, la procédure de retrait obligatoire prévue par l'article L. 433-4 II du code monétaire et financier sera mise en œuvre. Les actions de la société ROCAMAT qui n'auront pas été apportées à l'offre publique de retrait seront transférées à compter du jour de négociation suivant le jour de clôture de l'offre publique de retrait à la société ROCAFIN III moyennant une indemnisation de 0,10 euros par action ROCAMAT, nette de tous frais.

Le présent communiqué est établi et diffusé conjointement par ROCAMAT et ROCAFIN III en application des articles 231-27 et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité prise le 25 novembre 2014, apposé le visa n° 14-624 en date du 25 novembre 2014 sur la note d'information établie conjointement par les sociétés ROCAMAT et ROCAFIN III relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire portant sur les actions ROCAMAT non encore détenues par la société ROCAFIN III à l'exception des 24.005 actions attribuées gratuitement aux salariés et encore soumises à une période de conservation.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les documents concernant les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables des sociétés ROCAMAT et ROCAFIN III ont été déposés auprès de l'AMF le 26 novembre 2014 et mis à la disposition du public le 27 novembre 2014.

Ces documents ainsi que la note d'information établie conjointement par les sociétés ROCAMAT et ROCAFIN III et visée par l'AMF sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de ROCAMAT ([www.rocamat.com](http://www.rocamat.com)) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

**ROCAFIN III**

148 rue de l'Université  
75008 Paris

**ROCAMAT**

58 quai de la Marine  
93450 L'Île Saint Denis

**Oddo Corporate Finance**

12, boulevard de la Madeleine  
75009 Paris